

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE
SAHA – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET
D'HÉBERGEMENT DE L'ADULTE

Aux organismes, églises, associations,
entités ou institutions confrontées au
placement ponctuel ou urgent d'adultes
en difficultés sociales

Neuchâtel, le 13 décembre 2017

**Hébergement ponctuel ou urgent d'adultes en difficultés sociales dans le canton
Rappel de la procédure**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous permettons de vous rappeler l'organisation cantonale régissant l'hébergement ponctuel ou urgent de personnes en difficultés sociales.

La Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) est mandatée par le Conseil d'Etat pour accueillir la population citée ci-dessus et rechercher, avec chacune des personnes reçues, une solution à plus long terme.

Quel que soit le type d'accueil envisagé (dépannage d'une nuit, lit d'urgence, prise en charge suite à des violences conjugales, etc.) en faveur d'une personne en difficultés sociales, éventuellement accompagnée d'enfants, il convient donc toujours d'appeler le

N° de téléphone 0800 880 480

La personne de permanence à la FADS, de jour ou de nuit, traitera elle-même de la situation concernée, en fonction de l'occupation des infrastructures à disposition¹.

Le but est double: faciliter l'admission et tenir des statistiques exhaustives.

Il va de soi que les personnes dont l'état de santé est en péril (abus de drogues ou d'alcool, blessés, etc.); continueront d'être amenées à l'hôpital.

Nous restons volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire ou remarque au sujet de cette organisation et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Jacques Laurent

Chef de service

¹ Chaque nuit, au minimum, une place d'accueil est disponible à Feu-Vert, Rue Fritz-Courvoisier 27, à La Chaux-de-Fonds et deux autres au Rocher, Rue du Rocher 8, à Neuchâtel. Si les trois places sont occupées, un arrangement avec l'Armée du Salut prévoit que cette dernière offre une quatrième solution; mais c'est de la responsabilité de la FADS que de traiter avec l'Armée du Salut.